REPUBLIQUE TOGOLAISE

Agence Togolaise de Presse

Agence Togolaise de Presse

BULLETIN QUOTIDIEN D'INFORMATION

17 novembre 2026

SENAT :

TROIS PROJETS DE LOI RELATIFS AU NUCLEAIRE ADOPTES EN DEUXIEME LECTURE

Lomé, 17 nov. (ATOP) - Le Sénat a adopté à l'unanimité, le mardi 17 novembre à Lomé, au cours de sa troisième séance plénière de la deuxième session ordinaire de l'année 2026, trois projets de loi relatifs au secteur nucléaire.



Le président Barqué (troisième de la gauche)



Les sénateurs votant à l'unanimité

Les travaux ont été dirigés par le président de l'institution, Barry Moussa Barqué, en présence du ministre chargé de l'Energie et des Ressources minières, Koffi Messan Eklo.

L'adoption de ces trois projets de lois vise à doter le pays d'un cadre juridique solide et conforme aux standards internationaux en vue d'une utilisation pacifique du nucléaire.

Le premier projet de loi porte sur la protection physique des matières nucléaires. Ce texte autorise l'adhésion du Togo à l'amendement à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires adopté à Vienne le 8 juillet 2005. Son objectif est de

SOMMAIRE

ECHOS DE LA CAPITALE ----------2-6
NOUVELLES DES PREFECTURES ----------6-13
INTERVIEW----------14-17
NOUVELLE DE L'ETRANGER ----------17-19
SPORTS ----------20-21

renforcer la sécurité contre le vol, le détournement et le sabotage des matières et installations radioactives, tant à l'échelle nationale qu'internationale, tout en consolidant la coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).



Le ministre Eklo

Le deuxième texte est relatif à la responsabilité civile en cas de dommage. Il entérine l'adhésion du Togo à la Convention de Vienne relative à la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires du 21 mai 1963. Il établit un cadre juridique harmonisé garantissant une indemnisation juste et rapide des victimes, en fixe clairement la responsabilité de l'exploitant, ses obligations d'assurance ainsi que les règles juridictionnelles applicables.

Le troisième projet de loi concerne la réparation complémentaire des dommages. Ce texte porte sur la ratification de la Convention sur la réparation complémentaire des dommages nucléaires du 12 septembre 1997. Ce dispositif complète le régime de 1963 en augmentant les plafonds d'indemnisation grâce à un fonds international de solidarité alimenté par l'ensemble des parties contractantes.

« Ce vote s'inscrit dans une continuité, celle de la loi du 20 juin 2020 qui en a posé les fondements pour encadrer ses usages et protéger les personnes, les biens et l'environnement », a rappelé le président du Sénat. M. Barqué a indiqué que, si le nucléaire offre des perspectives prometteuses pour la modernisation du Togo dans des domaines tels que la médecine, l'agriculture, l'industrie et la recherche, ces progrès requièrent une vigilance accrue. « Les risques nucléaires ne connaissent pas de frontières. Leurs conséquences peuvent toucher plusieurs pays et peser sur des générations. A ces risques communs, il faut une réponse commune », a-t-il martelé.

Le ministre Eklo a souligné que l'adoption de ces trois projets de loi marque une nouvelle étape dans la consolidation du cadre juridique nécessaire au développement des usages pacifiques du nucléaire au Togo, dans le respect des exigences de sûreté, de sécurité et de protection de l'environnement. Il a fait savoir que le gouvernement soumettra prochainement de nouveaux textes au Parlement pour parachever cet arsenal juridique.

ATOP/SED/BA/BV

ATOP
Pour vos articles, reportages
Nous contacter.
Actualités, Proximité

+228 22 21 25 07 / +228 90 15 36 32
atoptogo1@gmail.com
www.atop.tg

ECHOS DE LA CAPITALE

LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION **:**

LES CAPACITES DES RESPONSABLES D'ENTREPRISES RENFORCEES

Lomé, 17 nov. (ATOP) - Des responsables d'entreprises du secteur privé Togolais ont renforcé leurs capacités en matière de prévention et de lutte contre la fraude et la corruption le mardi 17 novembre à Lomé

L'atelier est organisé par l'Association des grandes entreprises du Togo (AGET), en collaboration avec le Conseil national du patronat (CNP), la Chambre de commerce et

d'industrie du Togo (CCI-Togo). Il vise à promouvoir les principes d'intégrité, de transparence et de bonne gouvernance dans le secteur privé.



Le ministre Barcola



Des autorités et acteurs du secteur privé

Les travaux ont permis de dresser un état des lieux des risques, d'identifier les solutions concrètes et de formuler des recommandations réalistes à l'attention des entreprises et des pouvoirs publics.

Au cours des travaux, les participants ont été entretenus sur des modules tels que : « Comprendre les risques de corruption et renforcer la prévention au sein des entreprises », « Faire de l'intégrité un avantage compétitif : réputation, confiance des investisseurs et accès aux marchés et financements ». Ils ont aussi échangé autour du thème « Compliance et intégrité : construire un dispositif anti-corruption efficace ».

Le ministre des Finances et du Budget, Barcola Essowè Georges a indiqué que la corruption est présentée comme un fléau mondial ayant des effets dévastateurs sur l'économie mondiale et africaine. Pour lui, elle engendre des coûts supplémentaires, fausse la concurrence, compromet les investissements et expose les entreprises à des risques juridiques, financiers et réputationnels. Le ministre a affirmé que la promotion de la bonne gouvernance n'incombe pas seulement à l'Etat, mais nécessite une mobilisation totale du secteur privé et de l'ensemble des acteurs économiques.

Le ministre Barcola a souligné que les secteurs public et privé doivent unir leurs efforts dans un combat commun, car la corruption alimente le blanchiment d'argent et le terrorisme, tandis que l'intégrité constitue un véritable levier de compétitivité, de performance et de confiance.



M. Gafan

Le président de l'AGET, Gafan Charles, a indiqué que le secteur privé rêve d'un environnement des affaires plus transparent, plus intègre et plus performant. « La confiance est le premier capital d'une économie. C'est elle qui attire les investisseurs, facilite les partenariats et crée les conditions d'une croissance durable. Faisons en sorte que cette journée ne soit pas simplement un événement, mais le point de départ d'un engagement collectif en faveur d'une économie plus intègre et plus compétitive », a dit M. Gafan.

Les présidents de la Haute Autorité de prévention et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées et de la CCI-Togo ont assisté à l'ouverture des travaux.

ATOP/AR/BA

ATOP
Pour vos articles, reportages
Nous contacter.
Actualités, Proximité
+228 22 21 25 07 / +228 90 15 36 32
atoptogo1@gmail.com
www.atop.tg

POUR FACILITER LE CONTROLE DES RETRAITES :

LA PLATEFORME BIOSECU-CRT OFFICIELLEMENT LANCEE



Les officiels

Lomé, 17 nov. (ATOP) – La Caisse de retraite du Togo (CRT) a officiellement lancé, le lundi 16 novembre à Lomé, la plateforme BIOSECU-CRT permettant aux pensionnés et à leurs ayants droit d'effectuer leur contrôle de vie en ligne par reconnaissance faciale.

Cette initiative bénéficie de la collaboration avec la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS). Elle s'inscrit dans le cadre de la modernisation des prestations de la CRT et traduit la volonté des organismes de prévoyance sociale du Togo d'offrir des services publics humanisés, fiables et adaptés aux réalités des personnes âgées et à mobilité réduite.

L'opération vise à garantir la continuité du paiement mensuel de leurs pensions. Elle permet également de supprimer les déplacements physiques, les contraintes géographiques et les longues attentes aux guichets, tout en assurant une meilleure traçabilité des dossiers et en favorisant l'inclusion des publics vulnérables.

Pour effectuer le contrôle de vie, les utilisateurs doivent disposer d'un téléphone, d'une tablette ou d'un ordinateur équipé d'une caméra et connecté à Internet, ainsi que d'un numéro de téléphone et des informations relatives à leurs droits. Ils doivent également fournir des documents numérisés, notamment une pièce d'identité officielle en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport ou carte d'électeur), une photo d'identité et un reçu de contrôle de vie ou de paiement de la CRT.

Accessible à l'adresse www.biosecu.crt.tg, la plateforme a été présentée au cours de la cérémonie. À cette occasion, des pensionnés ont effectué leur contrôle de vie aux guichets aménagés à cet effet. La solution est accessible depuis n'importe quel pays, dispensant ainsi les bénéficiaires de l'envoi par courrier de certificats de vie consulaires.

Le ministre des Finances et du Budget, Essowè Georges Barcola, a réaffirmé la volonté du gouvernement de bâtir un système de protection sociale plus intégré, équitable et durable. Il a indiqué que cette plateforme contribuera à la mise en place d'un guichet unique pour les assurés et à la mutualisation des ressources, en vue d'améliorer la qualité des services offerts aux agents publics civils et militaires ainsi qu'à leurs familles, tout au long de leur parcours professionnel et après leur départ à la retraite.



Le ministre Barcola lançant la platforme

Le directeur général par intérim de la CRT, Justin Tchilabalo Pilanté, a souligné que la plateforme permettra également de prévenir les erreurs et les paiements indus, de protéger les ressources publiques et de préserver les droits des bénéficiaires. Il a assuré qu'« aucun assuré bénéficiaire de pension ne sera laissé de côté », précisant que des équipes mobiles d'assistance seront déployées dans chaque région pour accompagner les personnes rencontrant des difficultés.

Des membres du gouvernement, des représentants des institutions de la République, des autorités administratives et traditionnelles, ainsi que des représentants de

la CNSS, de la CRT, de l'Institut national d'assurance maladie, des partenaires sociaux et des associations de pensionnés ont pris part à la cérémonie.

Créée par la loi du 21 novembre 1963 fixant le régime des pensions civiles et militaires, puis régie par la loi du 23 mai 1991, la CRT a pour mission de recouvrer les cotisations sociales du régime de retraite des fonctionnaires et d'assurer le paiement des pensions selon le principe de la solidarité entre les générations. ATOP/EAG/JK/BV

EDUCATION CIVIQUE:

LES ETUDIANTS DE L'ESGIS SENSIBILISES A LA TOLERANCE

Lomé, 17 nov. (ATOP) – Les étudiants de l'Ecole supérieure de gestion de l'informatique et des sciences (ESGIS) ont été sensibilisés à la tolérance, le lundi 16 novembre à Lomé, à l'occasion du lancement d'une campagne de sensibilisation marquant la célébration de la journée internationale de la tolérance.



Officiels et étudiants

Cette initiative est portée par le ministère en charge des Droits humains, à travers la direction de la Formation civique. Placée sous le thème « Faisons des réseaux sociaux un espace de tolérance », cette campagne entend susciter une prise de conscience collective sur la nécessité de promouvoir le respect et le vivre-ensemble, notamment dans les espaces numériques. Elle vise notamment à promouvoir l'acceptation des différences à travers les actes, les comportements et les paroles, afin de contribuer à la construction d'une société plus juste et pacifique.

A partir de la définition de l'UNESCO, l'orateur Soboh Doh-Kossi a relevé que « La tolérance est le respect, l'acceptation et l'appréciation de la richesse et de la diversité des cultures de notre monde, de nos modes d'expression et de nos manières d'exprimer notre qualité d'êtres humains ». Il a expliqué que les infractions courantes sur Internet sont notamment la diffusion de fausses informations, l'atteinte à la vie privée, le cyberharcèlement, les propos haineux et la piraterie informatique. L'animateur a rappelé les sanctions prévues par les textes en vigueur contre les actes d'intolérance et les infractions commises sur les réseaux sociaux. Il a notamment énuméré les articles 305, 306, 308, 310, 312, 313, 315 et 316 du code pénal, ainsi que les articles 15, 16 et 17 de la loi du 7 décembre 2018 relative à la cyber sécurité et à la lutte contre la cybercriminalité.



M .Idrissou (au micro)



L'assistance

« La tolérance est nécessaire à la paix, à la cohésion sociale, condition indispensable au bien-être de tous et au progrès économique et social. Les jeunes doivent prendre conscience de cet état de chose et adopter au quotidien des comportements propices à sa promotion », a conclu Doh-Kossi.

Les échanges ont porté sur les comportements répréhensibles sur Internet, notamment la diffusion de fausses informations, les atteintes à la vie privée, le cyber harcèlement, les propos haineux et la piraterie informatique.

Le représentant du ministre en charge des Droits humains, M. Idrissou Biyo Kolou, a souligné que « la tolérance constitue un fondement essentiel de la paix et du vivre-ensemble ». Elle repose, selon lui, sur le respect, l'acceptation et la valorisation de la diversité des cultures, des opinions et des convictions. M. Idrissou a ajouté que cette journée invite à promouvoir la compréhension, le dialogue et la coopération entre les différentes cultures.

La campagne se poursuivra dans d'autres établissements scolaires. Instituée en 1996 par l'Assemblée générale des Nations unies, la journée internationale de la tolérance est célébrée chaque 16 novembre, en référence à l'adoption, le 16 novembre 1995, de la Déclaration de principes sur la tolérance par les États membres de l'UNESCO.

ATOP/MD/JK/BV

ATOP
Pour vos articles, reportages
Nous contacter.
Actualités, Proximité

+228 22 21 25 07 / +228 90 15 36 32
atoptogo1@gmail.com
www.atop.tg

NOUVELLES DES PREFECTURES

KOZAH/COUR D'APPEL DE KARA **:**

40 DOSSIERS INSCRITS AU ROLE DE LA SESSION D'ASSISES 2026



Les participants

Kara, 17 nov. (ATOP) - La Cour d'appel de Kara a ouvert, le lundi 16 novembre à Kara, sa session d'assises de l'année judiciaire 2026.

Au total, 40 dossiers impliquant 57 accusés sont inscrits au rôle de cette session, consacrée au jugement des affaires criminelles et à la manifestation de la vérité judiciaire.

Placée sous le signe de la rigueur et de l'efficacité, cette session qui se poursuivra jusqu'au 11 décembre prochain, traduit la volonté des autorités judiciaires de renforcer la lutte contre l'impunité et de garantir la sécurité des citoyens. Elle s'inscrit dans la dynamique impulsée par le garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, autour d'une justice plus ferme, plus humaine et plus rapide.

L'examen des 40 dossiers, qui concernent 57 accusés, dont la plupart sont en détention préventive, met en évidence plusieurs préoccupations liées à la criminalité et à la cohésion sociale.

Les crimes contre la vie occupent une majeure place avec 16 dossiers portant notamment sur des assassinats, des meurtres, des coups mortels et des parricides. Selon les éléments d'instruction, ces actes trouvent souvent leur origine dans des facteurs tels que la consommation d'alcool, la jalousie et les conflits fonciers ou familiaux. Les atteintes à la dignité humaine et à l'intégrité des personnes constituent également une part

importante des affaires qui seront examinées. Dix-sept dossiers concernent les viols et les actes de pédophilie. Face à la gravité de ces faits, le ministère public entend faire preuve d'une grande fermeté dans ses réquisitions.



M. Kutuhun (milieu) ouvrant la session



Les officiels

La session porte également sur des formes de criminalité plus complexes, notamment les vols aggravés, les enlèvements avec demande de rançon, la traite des personnes, les faits d'empoisonnement et les détournements de deniers publics.

Le président de la Cour d'appel de Kara, Kutuhun Kossi, a souligné la portée particulière de cette session, qu'il inscrit dans le contexte de la refondation institutionnelle du pays. Il a relevé qu'elle témoigne de l'attachement des plus hautes autorités de l'Etat, à la primauté du droit et au respect des droits de l'Homme. Le président de la Cour a rappelé que, bien que prévue par la loi, la tenue des assises ne constitue pas une simple formalité judiciaire. Elle représente a-t-il précisé, un moment important où la justice se rend au nom du peuple, face aux atteintes les plus graves à la vie, à l'intégrité, à la dignité humaine et à la paix sociale.

Le président Kutuhun a, par ailleurs, indiqué que les travaux se dérouleront dans le strict respect des principes fondamentaux de la justice, à savoir la présomption d'innocence, les droits de la défense et le principe du contradictoire, avec la garantie de l'assistance des avocats. Il a insisté sur la nécessité d'une recherche rigoureuse, sereine et impartiale de la vérité. Le président a enfin rappelé aux jurés et assesseurs la noblesse de leur mission, en tant que représentants de la voix du peuple togolais dans le processus judiciaire. ATOP/SG/TAL/BA

TCHAMBA :

AUTORITES ADMINISTRATIVES ET FDS RESSERRENT LES RANGS POUR SECURISER LA FIN D'ANNEE

Tchamba, 17 nov. (ATOP) – Les autorités administratives et les responsables des Forces de défense et de sécurité (FDS) de Tchamba ont fait le point de la situation sécuritaire de la préfecture le vendredi 13 novembre. Ils ont défini les mesures à prendre en cette fin d'année.



Les participants

Initiée par le préfet de Tchamba, Issaka Laguebande, cette rencontre s'inscrit dans le cadre des échanges périodiques entre l'administration et les FDS. Elle a permis aux participants de s'imprégner des réalités du terrain, de confronter les analyses et de convenir des voies et moyens de préserver durablement la paix à Tchamba.

Le capitaine Kombaté Makalayi, commandant de compagnie, et le commissaire de la ville de Tchamba, Meledi Noagbe Yaovi, ont tour à tour, dressé un état des lieux de la sécurité dans la préfecture. Ils ont évoqué les principaux faits d'insécurité relevés ces derniers mois, notamment la transhumance interdite et l'installation illégale de peuls, les vols, les viols, le trafic et la consommation de drogue, les accidents de circulation liés au non-respect du code de la route, ainsi que des cas d'assassinats et de meurtres.

Face à ces défis, les responsables des FDS ont présenté les mesures déjà engagées : les investigations, le partage d'informations avec les unités amies de la région, le renforcement du dispositif sécuritaire existant et la sensibilisation de la population, notamment en milieu peul.

Les chefs de postes de sécurité des cantons, les surveillants des frontières, les agents de la douane et les commandants de compagnie ont, à leur tour, présenté la situation sécuritaire et les faits enregistrés dans leurs zones respectives.

Le préfet Issaka Laguebande a souligné que cette rencontre contribue à renouer et à resserrer les liens entre les responsables administratifs et ceux des FDS. Il a rappelé que le Togo a opté, depuis plusieurs années, pour une approche sécuritaire fondée sur la coproduction de la sécurité. Il s'est félicité des relations de collaboration fructueuse observées à tous les degrés dans la préfecture.

Pour les responsables des FDS, le renforcement des liens entre la population et les FDS, d'une part, et entre les FDS et les autorités administratives, d'autre part, doit demeurer, dans les années à venir, le levier indispensable pour garantir la tranquillité de la préfecture.

Les maires des trois communes et les chefs traditionnels ont salué cette rencontre qui leur a permis d'obtenir des éclaircissements sur les zones d'ombre et d'avoir des échanges fructueux et sans tabou avec les FDS.

Cette rencontre a constitué aussi un cadre d'échanges et de concertation entre les différentes composantes administratives, sécuritaires et communautaires. ATOP/SA/MEK/SED

AVE **:**

TOGBUI KODJO TONOGBEVI III RECONNU OFFICIELLEMENT CHEF DU VILLAGE D'ATSAVE

Kévé, 17 nov. (ATOP) - Le préfet de l'Avé, Col. Djossou Agossa Essevi a remis officiellement au nouveau chef du village d'Atsave dans le canton de Kévé, Togbui Kodjo Agbodji Tonogbevi III, son arrêté de reconnaissance le samedi 14 novembre.



Le préfet s'adressant à Togbui Tonogbedji III



L'assistance

Cette reconnaissance met fin à plusieurs années de régence après le décès de Tonogbevi II et s'inscrit dans la dynamique de la valorisation de la chefferie traditionnelle au Togo.

Avant la remise de l'arrêté au nouveau chef, le préfet lui a rappelé qu'il doit être rassembleur d'hommes et impartial. Il l'a invité à collaborer avec l'administration locale et servir de relais entre le pouvoir public et la population. Et enfin vous êtes le moteur du développement de votre village. Le préfet a exhorté le nouveau à œuvrer pour le développement de la localité et d'initier des actions de promotion de l'éducation.

Le Colonel Djossou a demandé à la population d'Atsave, en l'occurrence les notables, les cadres et les membres du Comité villageois de développement (CVD) de collaborer avec le nouveau chef dans la gestion du village. Il leur a convié à aider les forces de sécurité et de l'ordre dans la lutte contre le banditisme dans la localité.

Le président du conseil des chefs traditionnels de l'Avé, Togbui Akoutsa Avoga VII, a rappelé au nouveau chef, les mauvaises pratiques et comportements à bannir notamment l'orgueil, la corruption, le fanatisme religieux, la dictature. Togbui Avoga VII lui a conseillé le respect de la hiérarchie et la rigueur dans la gestion des affaires de sa communauté.

Togbui Tonogbévi III a promis travailler en collaboration avec les autorités locales et sa population pour le développement de son village.

La cérémonie s'est déroulée en présence des autorités locales et des cadres de la préfecture. ATOP/HKM/BA/BV

TANDJOUARE/ENVIRONNEMENT **:**

LES ACTEURS LOCAUX OUTILLES EN SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Tandjouaré, 17 nov. (ATOP) - Les acteurs locaux, notamment des femmes, jeunes et des acteurs communautaires, ont pris part à un atelier de renforcement de capacités sur les mécanismes de sauvegarde environnementale et sociale, le mardi 17 novembre à Bombouaka dans la commune Tandjouaré 1.



Les participants

Cette initiative du ministère en charge de l'Environnement s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du projet de Gestion durable des terres et des écosystèmes (GDTE), avec l'appui financier du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). Elle vise à outiller les acteurs locaux pour une meilleure prise en compte des exigences environnementales et sociales dans leurs interventions, ainsi que dans la préparation, la mise en œuvre et le suivi du projet.

Les participants ont été édifiés sur les objectifs et les zones d'intervention du projet, notamment les régions des Savanes et de la Kara. Les échanges ont également porté sur les enjeux liés aux sauvegardes environnementales et sociales, avec un accent particulier sur les bonnes pratiques à adopter pour assurer une gestion durable des terres et la préservation des écosystèmes. Ils ont, en outre, été éclairés sur la nécessité de protéger les personnes, leurs droits et leurs liens sociaux.

Le coordonnateur du projet, le commandant Bona Kossi, a souligné la nécessité de promouvoir un développement inclusif en associant toutes les couches sociales, notamment les femmes, les jeunes, les veuves et les personnes vivant avec un handicap. Selon lui, la protection de l'environnement est une responsabilité collective qui exige l'engagement de tous, à travers notamment le reboisement, la réduction des pratiques destructrices et la préservation durable des ressources naturelles.

Pour Mme Nakpergou Sanouhane, membre du groupement des femmes « Timonkpaad » de Bombouaka, les connaissances acquises au cours de cette formation leur permettront d'adopter de bonnes pratiques environnementales et de mieux prendre en compte les besoins des populations dans la réalisation des activités de développement.
ATOP/SYI/JK/BA

KOZAH :

DES ARTISANS MEMBRES DE LA CMR KARA EN FORMATION SUR LA TECHNIQUE DE SOUDURE MIG MAG

Kara, 17 nov. (ATOP) – Les artisans soudeurs de la Kozah, membres de la Chambre régionale de métiers de la Kara (CRM-Kara), participent du 16 au 21 novembre à Kara, à un atelier de formation sur la soudure MIG MAG, fortement utilisé aujourd'hui en milieu industriel.



L'assistance



Table d'honneur

La formation est à l'actif de la CRM-Kara avec l'appui technique et financier du Fonds national d'apprentissage, de formation et de perfectionnement professionnels (FNAFPP). Elle intervient dans le cadre d'un projet collectif de perfectionnement des artisanats membres de la chambre régionale de métiers.

L'objectif est d'initier les participants sur la modernisation de l'activité de la soudure, notamment l'intégration de la soudure moderne (MAG) à la soudure classique (MIG), pour mieux répondre aux exigences du marché industriel de la soudure, devenu très compétitif. La finalité est de faire d'eux des formateurs de leurs pairs en vue d'être plus autonomes et plus compétitifs au niveau local et régional, voire national.

La session de formation est placée sous le thème : « Les chambres de métiers du Togo, précurseurs de la digitalisation ! Soyez dans cette logique et partager cette information autour de vous. Ensemble pour un secteur créateur de richesse ! ». Elle regroupe notamment un échantillon d'artisans soudeurs de la préfecture de la Kozah, exerçant dans la carrosserie.

Le chef d'antenne FNAFPP Kara, Lochina Moussa Mahamadou, représentant le président du comité de gestion de l'institution, a souligné que la formation répond à un besoin exprimé par les professionnels de la région. « Le choix de consacrer cette session à la soudure MIG-MAG n'est pas anodin, ses procédés largement utilisés en milieu industriel pour leur efficacité et leur polyvalence, constituent des compétences techniques incontournables dans les métiers de la construction métallique et de la carrosserie », a-t-il expliqué.

Le président des formateurs, Letou Kobietema, a rappelé aux bénéficiaires l'importance capitale de la formation, les invitant à être attentifs et participatifs pour une restitution fidèle et facile à leurs camarades qui n'ont pas la chance d'être sélectionnés.

Le représentant du maire Kozah 1, M. Aklesso Kpatcha, et le président de la CRM Kara, Able Kpatcha, ont assisté à l'ouverture des travaux.
ATOP/LER/TAL/MD

WAWA :

LA RADIO RURALE « IBANU » OFFICIELLEMENT LANCEE

Badou, 17 nov. (ATOP) - La radio rurale « Ibanu » installée dans la commune Wawa 1 a été inauguré, le lundi 16 novembre à Badou.



Coupure du ruban symbolique



Une visite suivie de simulation dans la salle technique

La cérémonie de lancement des émissions de cette radio rurale « Ibanu, la voix de Wawa » émettant sur la fréquence 87.9 FM, a été présidée par le directeur national des radios rurales, Wiyao Amayi, représentant du ministre de la Communication. Elle a été marquée par la présentation du bureau du comité local de gestion de la station, placé sous la présidence de Boni Sabi, la coupure du ruban, la visite guidée des installations techniques, comprenant le studio d'animation, la salle technique et l'émetteur. L'historique du jumelage entre la commune Wawa 1 et le département de la Vienne, ayant conduit à la concrétisation de ce projet d'installation de cette radio communautaire a été retracée.

Le directeur national des radios rurales, a lancé un appel à l'ensemble des forces vives et des acteurs du développement local afin qu'ils soutiennent le personnel dans l'accomplissement de sa noble mission. M. Amayi a rappelé que cet outil de communication a pour vocation essentielle d'informer, d'éduquer et de mobiliser les communautés dans leurs langues locales, favorisant ainsi l'essor socio-économique, la cohésion sociale et la valorisation du patrimoine culturel.

Le préfet de Wawa, Djimbondjo Bintiene Laré, le maire de Wawa 1, Tchamdja Bawubadi Malaki, et le président des chefs traditionnels de Wawa, Folly IV, ont testé les nouveaux équipements en s'adressant directement à leurs administrés à travers les ondes de la nouvelle station.



La population

Le préfet Djimbondjo a émis le vœu de voir la radio s'acquitter pleinement de sa mission républicaine en consolidant la paix, l'harmonie sociale et le développement durable de la commune, voire de la préfecture. Il a exhorté l'équipe dirigeante et technique à la rigueur professionnelle et au strict respect des règles éthiques et déontologiques inhérentes au métier d'informateur.

Cet événement s'est déroulé en présence des personnalités administratives, politiques et coutumières, d'une délégation française du département de la Vienne, partenaire technique et financier conduite par M. Bruno Grignard, aux côtés de Firmin Ossobè, président de l'association CASO Togo, dont l'entremise a été déterminante dans la concrétisation de ce partenariat fructueux entre la commune Wawa 1 et la collectivité territoriale française. ATOP/PM/KKT/BA

BASSAR/MICROFINANCE :

LA COOPEC-BILIMON ADOPTE DE NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES

Bassar, 16 nov. (ATOP) - La COOPEC « BILIMON » a adopté les nouveaux textes régissant le secteur de la microfinance et renouvelé les membres de son conseil d'administration lors d'une assemblée extraordinaire le vendredi 13 novembre à Bassar.



Les coopérateurs



Les membres du conseil d'administration

Cette assemblée a réuni les coopérateurs de Mô, Dankpen et de Bassar. Elle leur a permis de prendre connaissance des nouveaux statuts et les textes légaux conformément aux dispositions de la loi du 4 mars 2026 portant réglementation de la microfinance et l'acte uniforme de l'OHADA relatifs aux droits des sociétés coopératives.

Outre l'adoption des rapports et des textes, les coopérateurs ont procédé à l'élection du Président du conseil d'administration (PCA) et du vice-président. Le nouveau bureau est composé de sept membres dirigés par M. Adjagba Sébabé Tchakoura reconduit et d'un vice-président M. Djamah Yao.

Le préfet de Bassar, Lt-col Asiah Hodabalo a salué les coopérateurs des trois préfectures et loué les efforts constants des dirigeants pour le respect des textes réglementaires. Il a invité la COOPEC-Bilimon à soutenir davantage les activités économiques. « La microfinance n'est pas seulement un outil économique, c'est un levier financier social », a-t-il souligné. Le préfet a demandé aux coopérateurs de s'imprégner des nouveaux statuts mis en place pour la bonne marche du réseau.

Le directeur de la COOPEC-Bilimon, Soga Kangni a fait savoir que les nouvelles modifications prévoient également la suppression du règlement des différends par voie arbitrage.

« Nous sommes réunis en jour pour acter un tournant stratégique et majeur qui est la transformation institutionnelle et juridique de notre institution de microfinance, ce changement de paradigme n'est pas seulement une ambition interne, il s'agit d'une obligation de conformité et d'une opportunité historique » a souligné, le représentant du directeur général de FUCEC-Togo, M. N'Gonou Kokou Kossi

Le PCA a salué l'engagement et le soutien de tous les coopérateurs pour le développement du réseau. Il les a exhortés à s'engager pleinement dans la modernisation de leur institution et promis œuvrer en faveur des entrepreneurs.

ATOP/LK/SED/BA

ATOP
Pour vos articles, reportages
Nous contacter.
Actualités, Proximité
+228 22 21 25 07 / +228 90 15 36 32
atoptogo1@gmail.com
www.atop.tg

BAS-MONO :

UN BATIMENT SCOLAIRE AMELIORE BIENTOT A L'EPP AHONTO-KOPE

Afagnagan, 17 nov. (ATOP) – Les travaux de construction d'un bâtiment scolaire amélioré de trois salles de classe ont été lancés, le lundi 16 novembre, à l'école primaire publique (EPP) Ahonto-Kopé, dans la commune de Bas-Mono 2.

Ce projet est une initiative de la mairie de la commune de Bas-Mono 2. Il s'intègre dans la dynamique de sa politique d'amélioration des infrastructures éducatives en vue du renforcement des capacités d'accueil.



M. Afangbedji donnant le premier coup de pelle

Le futur bâtiment comprendra trois salles de classe spacieuses et bien aérées, une direction, et sera réalisé selon les normes en vigueur pour offrir aux élèves et aux enseignants un cadre d'apprentissage adéquat. L'objectif est de contribuer à améliorer les conditions d'apprentissage et d'étude des apprenants et le travail des enseignants. Il s'agit d'offrir un cadre plus adapté et confortable aux apprenants.

La cérémonie de lancement a été marquée par le premier coup de pelle du sénateur, maire de la commune Bas-Mono 2, Afangbédji Komlanvi Sédoufia. Elle a mobilisé les autorités éducatives, traditionnelles, les parents, les élèves ainsi que les forces vives de la localité.

Le sénateur Afangbédji a rappelé la priorité que le conseil municipal de la commune de Bas-Mono 2 accorde à l'éducation, socle de tout développement. Il a insisté sur la qualité des ouvrages et invité l'entreprise à respecter le délai d'exécution des travaux. Le maire a exhorté la communauté à accompagner l'entreprise à travers certains travaux et à suivre de près le chantier.

Les autorités éducatives, les enseignants, les parents et les élèves ont pris part cette inauguration. ATOP/DK/MD

BREVE

OTI- Le comité d'organisation de la fête traditionnelle des fils et filles du Grand Oti, « Koudapaani », édition 2026, a présenté les neuf commissions mises en place aux différents acteurs impliqués dans l'organisation de cet événement, le dimanche 15 novembre à Mango. Cette rencontre a permis de préciser les rôles et responsabilités de chaque commission pour la réussite de cette édition. Il s'est agi également de mobiliser les ressources humaines, financières et matérielles dans les quatre communes afin de garantir le succès de cette célébration prévue en janvier 2027. Le maire de la commune Oti 1 a exhorté les participants à relayer les informations reçues dans leurs différentes localités afin de permettre aux populations d'être suffisamment informées et mobilisées pour la réussite de cet événement culturel.

ATOP
Pour vos articles, reportages
Nous contacter.
Actualités, Proximité
+228 22 21 25 07 / +228 90 15 36 32
atoptogo1@gmail.com
www.atop.tg

INTERVIEW

FORTES CHALEURS : « IL FAUT S'HYDRATER REGULIEREMENT, PROTEGER LES PERSONNES VULNERABLES ET LIMITER LES EFFORTS AU SOLEIL » (DR JEAN CLAUDE BAKPATINA)



Dr Jean-Claude Bakpatina

Les fortes chaleurs peuvent avoir des conséquences sur la santé, notamment la déshydratation, l'épuisement et le coup de chaleur. Au Togo, où les températures et les conditions climatiques varient entre le Sud et le Nord, la vigilance est importante pendant les périodes les plus chaudes de l'année. Les enfants, les femmes enceintes, les personnes âgées, les malades chroniques et les travailleurs exposés au soleil doivent faire l'objet d'une attention particulière. Dans cette interview, Dr Jean Claude Bakpatina, médecin généraliste, explique les précautions à prendre pour se protéger des effets de la chaleur.

ATOP : Quelles sont les principales précautions à prendre par les populations pendant les périodes de fortes chaleurs ?

Dr Jean Claude Bakpatina : La première précaution est de limiter l'exposition directe au soleil, surtout pendant les heures les plus chaudes de la journée. Il faut rechercher l'ombre, rester dans des endroits bien aérés et, lorsque c'est possible, reporter les activités physiques exigeantes aux heures plus fraîches.

Au Togo, de nombreuses personnes travaillent en plein air. C'est le cas des agriculteurs, des conducteurs de taxi-moto, des vendeurs de rue, des ouvriers du bâtiment et des agents chargés des travaux routiers. Ces personnes sont particulièrement exposées. Lorsqu'elles ne peuvent pas interrompre leur activité, elles doivent faire des pauses régulières à l'ombre, boire de l'eau et éviter les efforts prolongés.


Un homme transpirant sous le soleil (Photo internet)

A la maison, il faut limiter l'entrée du soleil en fermant les rideaux ou les volets pendant les heures chaudes et aérer les pièces lorsque l'air extérieur devient plus frais. Il est également important de ne jamais laisser un enfant dans un véhicule fermé, même pour quelques minutes.

Quels vêtements faut-il privilégier lorsqu'il fait très chaud ?

Il faut privilégier les vêtements légers, amples et, de préférence, de couleur claire. Le coton et les autres tissus respirants sont généralement plus confortables, car ils facilitent la circulation de l'air et l'évacuation de la transpiration. Les vêtements très serrés ou peu respirants peuvent rendre la chaleur plus difficile à supporter. Il est aussi conseillé de porter un chapeau ou une casquette pour protéger la tête, surtout lorsqu'on travaille ou se déplace à l'extérieur.

Comment reconnaître la déshydratation et quelle quantité d'eau faut-il boire ?

La déshydratation survient lorsque l'organisme perd davantage d'eau qu'il n'en reçoit. Elle peut se manifester par une soif importante, une bouche sèche, des urines moins abondantes ou plus foncées, des maux de tête, une fatigue inhabituelle et des étourdissements.



Un homme s'hydratant (Photo internet)

Il faut boire régulièrement, sans attendre d'avoir très soif, particulièrement lorsqu'on transpire beaucoup. A titre indicatif, l'Organisation mondiale de la Santé recommande, en période de forte chaleur, de boire régulièrement et évoque un apport de l'ordre de deux à trois litres de boissons par jour pour les adultes, à adapter selon les besoins, l'activité, les conditions climatiques et l'état de santé. Ce volume ne constitue pas une prescription identique pour tout le monde.

Les enfants doivent être régulièrement encouragés à boire. Les personnes âgées méritent une attention particulière, car leur sensation de soif peut diminuer avec l'âge. Il faut leur proposer de l'eau fréquemment. Les femmes enceintes et les personnes souffrant de maladies chroniques doivent également veiller à une bonne hydratation.

Cependant, les personnes atteintes de certaines maladies cardiaques ou rénales et celles auxquelles un médecin a prescrit une limitation des boissons doivent respecter les recommandations de leur soignant.

Lorsque la personne présente une confusion, un malaise important, des convulsions ou une perte de connaissance, il faut rechercher immédiatement une assistance médicale. Il ne faut pas lui faire boire de force si elle est inconsciente ou ne peut pas avaler normalement.

L'eau doit-elle être consommée froide, glacée ou à température ambiante ?

L'essentiel est de boire de l'eau potable en quantité adaptée aux besoins. L'eau à température ambiante ou fraîche convient très bien. L'eau froide peut également être consommée si elle est bien tolérée. Il n'est pas nécessaire d'interdire systématiquement l'eau glacée.

Il faut surtout éviter de remplacer l'eau par des boissons très sucrées ou alcoolisées. Les besoins augmentent lorsque la transpiration est importante, par exemple pendant les travaux physiques ou les activités sportives. Dans certaines situations, notamment en cas de pertes importantes liées à la diarrhée ou aux vomissements, une solution de réhydratation orale peut être nécessaire.

Les boissons sucrées et l'alcool sont-ils déconseillés pendant les fortes chaleurs ?

L'eau potable doit rester la principale boisson pour s'hydrater. Les sodas et les boissons très sucrées ne sont pas les meilleurs choix pour remplacer l'eau perdue par la transpiration. Il est donc préférable d'en limiter la consommation.

L'alcool est également à éviter pendant les fortes chaleurs, car il peut favoriser la déshydratation et altérer le jugement, ce qui augmente les risques d'accident. Au Togo, cela concerne notamment la consommation de bière et d'autres boissons alcoolisées dans les lieux de travail ou pendant les activités en plein air.

Le thé et le café ne doivent pas nécessairement être supprimés. Toutefois, il faut éviter les excès, surtout si leur consommation perturbe le sommeil ou entraîne des palpitations. En cas de forte chaleur, l'eau reste le choix le plus simple.

L'utilisation de la climatisation est-elle recommandée ? Comment éviter les désagréments en passant d'un espace climatisé à l'extérieur ?

La climatisation peut aider à maintenir un environnement plus frais, notamment pour les personnes vulnérables. Il faut toutefois éviter de régler l'appareil à une température excessivement basse. L'objectif est de rendre la pièce confortable, et non de la refroidir au maximum.

Il n'existe pas de règle médicale universelle imposant un écart précis de cinq ou dix degrés entre l'intérieur et l'extérieur. Il est néanmoins préférable d'éviter les changements brusques de température lorsqu'ils provoquent un inconfort. Les personnes sensibles doivent sortir progressivement et s'adapter aux conditions extérieures.

Dans les maisons qui ne disposent pas de climatisation, il est possible de réduire la chaleur en protégeant les fenêtres du soleil, en limitant les sources de chaleur à l'intérieur et en aérant lorsque l'air extérieur est plus frais.

Les personnes qui pratiquent du sport ou des activités physiques doivent-elles réduire leurs efforts ?

Oui, il est conseillé d'adapter l'intensité des activités physiques à la température. Lorsque la chaleur est importante, les sportifs doivent privilégier les heures les plus fraîches, notamment tôt le matin ou en soirée, et éviter les efforts intenses sous un soleil ardent.

Il faut boire avant, pendant et après l'activité, faire des pauses régulières et porter des vêtements adaptés. Si une personne ressent des vertiges, des nausées, des crampes ou une fatigue inhabituelle, elle doit arrêter immédiatement l'effort, rejoindre un endroit frais et boire si elle est pleinement consciente et peut avaler normalement.

Les travailleurs en plein air doivent bénéficier des mêmes précautions. Les employeurs ont aussi un rôle à jouer en facilitant l'accès à l'eau potable, aux zones ombragées et aux pauses.

Quelles précautions particulières les personnes souffrant de maladies chroniques doivent-elles prendre ?

Les personnes souffrant d'hypertension artérielle, de diabète, de maladies cardiaques ou rénales doivent être particulièrement vigilantes. La chaleur peut aggraver certaines maladies et certains médicaments peuvent modifier la capacité de l'organisme à réguler sa température ou son équilibre hydrique.

Il est donc important de demander conseil à son médecin ou à son pharmacien sur les précautions à prendre et la conservation des médicaments. Il ne faut jamais arrêter un traitement ni modifier soi-même les doses.

Les personnes diabétiques doivent notamment conserver leur insuline et leurs autres médicaments dans les conditions indiquées par le fabricant, à l'abri de la chaleur excessive et du soleil direct. Toute dégradation inhabituelle de l'état de santé pendant une période chaude doit conduire à demander un avis médical.

Quelles maladies ou complications les fortes chaleurs peuvent-elles provoquer ?

Les fortes chaleurs peuvent entraîner une déshydratation, des crampes musculaires, un épuisement lié à la chaleur et, dans les cas les plus graves, un coup de chaleur. Elles peuvent aussi aggraver des maladies cardiovasculaires, respiratoires ou rénales.

L'épuisement lié à la chaleur se manifeste notamment par une grande fatigue, des maux de tête, des nausées, des vertiges et une transpiration importante. La personne doit être conduite dans un endroit frais, ses vêtements doivent être desserrés et son corps refroidi. Si son état ne s'améliore pas rapidement, une consultation médicale est nécessaire.

Le coup de chaleur est une urgence médicale. Une température corporelle très élevée, une confusion, des convulsions ou une perte de connaissance sont des signes

d'alerte. Il faut solliciter immédiatement une assistance médicale et commencer à refroidir la personne, sans attendre que son état s'aggrave.

La chaleur favorise également la détérioration rapide des aliments mal conservés. Il faut donc respecter les règles d'hygiène, conserver les aliments périssables au frais et éviter de consommer ceux qui sont restés longtemps dans des conditions inadaptées.

Quels messages aux populations togolaises ?

Je demande à chacun de prendre les fortes chaleurs au sérieux. Il faut boire régulièrement, éviter les efforts intenses aux heures les plus chaudes, porter des vêtements légers et rechercher des endroits frais ou ombragés.

Je voudrais insister sur la protection des enfants, des personnes âgées, des femmes enceintes et des personnes souffrant de maladies chroniques. Il faut prendre régulièrement de leurs nouvelles et vérifier qu'elles disposent d'eau potable et d'un endroit où se protéger de la chaleur. Enfin, en cas de malaise inhabituel, de confusion ou de perte de connaissance, il ne faut pas attendre. Une prise en charge rapide peut éviter des complications graves.

Propos recueillis par Abel OZIH

ATOP
Pour vos articles, reportages
Nous contacter.
Actualités, Proximité
+228 22 21 25 07 / +228 90 15 36 32
atoptogo1@gmail.com
www.atop.tg

NOUVELLES DE L'ETRANGER

MEDIAS :

LA FAAPA MISE SUR L'AUDIOVISUEL POUR RENFORCER LES AGENCES DE PRESSE AFRICAINES

Rabat, 17 nov. (ATOP) - Le président de la Fédération atlantique des Agences de Presse africaines (FAAPA), Fouad Arif, a insisté sur l'importance du renforcement des capacités audiovisuelles pour accompagner la modernisation des agences de presse africaines, le lundi 16 novembre à Rabat au Maroc, à l'ouverture d'un séminaire de formation des Journalistes reporters d'images des agences membres de la fédération.



Sylla et les stagiaires suivants...



...L'intervention du formateur marocain

Pour M. Fouad Arif, également directeur général de l'Agence marocaine de presse (MAP), la vidéo constitue désormais un axe stratégique de développement pour les agences. Elle permet d'enrichir le traitement de l'actualité, de toucher de nouveaux publics et de répondre davantage aux attentes des médias abonnés. Elle représente une opportunité de diversification des services et de valorisation des contenus produits par les agences.

Cette mutation, a-t-il indiqué, doit néanmoins s'appuyer sur les forces des agences africaines, notamment leur présence sur le terrain, leur connaissance des réalités nationales et la crédibilité de leur information. Des atouts qui leur confèrent une responsabilité particulière dans la production et la diffusion des récits sur l'Afrique. « Nous devons être en mesure de rendre compte, par l'image, des transformations de nos pays et des préoccupations de leurs citoyens », a-t-il déclaré. M. Faoud a estimé que le développement des capacités audiovisuelles permettra aux agences africaines de mieux affirmer leur rôle dans la circulation de l'information sur le continent.



Le président de la FAAPA

Le président de la FAAPA a également rappelé que la qualité des productions journalistiques reste indissociable du respect des principes déontologiques. Le respect des faits et de la dignité des personnes, la vérification des sources ainsi que l'indépendance du jugement doivent, selon lui, guider chaque décision de publication.

Dans ce contexte, il a attiré l'attention des participants sur les exigences liées à l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) dans le journalisme. « L'intégration de l'IA dans les pratiques professionnelles nécessite un cadre éditorial clair et un contrôle humain effectif. La responsabilité journalistique demeure la nôtre, quels que soient les outils employés », a insisté le président de la FAAPA.

Inscrite dans le plan d'action 2026 de la FAAPA, cette formation de cinq jours est placée sous le thème « Maîtrise des techniques du reportage vidéo, du tournage au montage ». Elle vise à doter les professionnels des agences membres des compétences nécessaires à la production de contenus audiovisuels de qualité. ATOP/MG/SED

EN COTE D'IVOIRE, LE PRESIDENT DU BOTSWANA APPELLE A PLUS DE COMMERCE INTRA-AFRICAIN

Abidjan, (Africanews)- Le président du Botswana, Duma Boko, a exhorté lundi 16 novembre les pays africains à intensifier leurs échanges commerciaux entre eux, à l'occasion d'une visite d'État en Côte d'Ivoire**.**

« Le fait que les volumes des échanges intra-africains soient aussi faibles qu'ils le sont aujourd'hui est peut-être un constat d'échec de nos modèles de développement et de nos orientations idéologiques », a déclaré Duma Boko aux journalistes à Abidjan.

Le dirigeant de ce pays producteur de diamants se trouvait en Côte d'Ivoire pour signer une série d'accords avec ce pays d'Afrique de l'Ouest, notamment dans le domaine minier.

Mettant en avant les richesses en ressources de l'Afrique, Duma Boko a insisté sur le fait qu'« *il est nécessaire de s'attaquer à ces obstacles qui entravent le commerce, de l'ouvrir, afin que tous les pays du monde puissent prospérer, connaître une croissance économique et améliorer les conditions de vie de leurs populations. »*

Duma Boko a fait valoir que la suppression de ces barrières commerciales en Afrique *« nous immuniserait dans une large mesure contre les chocs exogènes dont nous souffrons… lorsqu'il y a une guerre entre l'Ukraine et la Russie, une crise en Iran ou ailleurs. »*

Alors que la Zone de libre-échange continentale africaine est officiellement entrée en vigueur en 2021, le rêve d'une Afrique où les biens et les personnes circulent librement d'un pays à l'autre est encore loin d'être réalisé.

L'économie du Botswana dépend fortement de la production de diamants, qui représente environ 30 % du PIB, selon le Fonds monétaire international. Le pays sera l'invité d'honneur du sommet Sirexe sur l'énergie et l'exploitation minière, qui se déroulera à Abidjan du 18 au 22 novembre.

La Côte d'Ivoire, grand producteur agricole de cacao et de noix de cajou, a connu ces dernières années un boom extractif avec la découverte de pétrole et de gaz, ainsi que de coltan, d'or et de manganèse.

Africanews

HAÏTI :

TROIS FEMMES PARMI LES 33 CANDIDATS A LA PRESIDENCE

Port-au-Prince, (Africanews)- Les électeurs devraient être appelés aux urnes le 18 juillet 2027 pour les premières élections générales du pays depuis plus de dix ans.

Parmi ces femmes figure Dominique Dupuy : elle a brièvement occupé le poste de ministre des Affaires étrangères en 2024, après avoir été nommée par l'ancien président Jovenel Moïse au poste de représentante permanente d'Haïti auprès de l'UNESCO en 2020.

Dans un bref discours récemment publié en ligne, Dominique Dupuy a déclaré avoir récemment parcouru Haïti et y avoir trouvé de l'amour, de la force et de la détermination, s'engageant à *« commencer à bâtir la nation dont nos ancêtres rêvaient pour nous. »*

Dans un entretien accordé lundi à l'Associated Press, Dominique Dupuy a affirmé que le peuple haïtien était prêt pour une femme présidente. *« Cependant, il y a le peuple haïtien, et puis il y a ces gardiens du système. Les gardiens du système politique ne veulent pas ouvrir la voie à une femme »*, a-t-elle déclaré.

Haïti n'a plus de président depuis l'assassinat de Jovenel Moïse en 2021. Sa veuve, Martine Moïse, s'est elle aussi lancée dans la course à la présidence. Elle avait été blessée lors de l'attaque perpétrée contre leur résidence privée.

L'entrepreneuse et écrivaine Savannah Savary est la troisième femme candidate à la fonction suprême.

Au total, 33 candidats sont inscrits pour le scrutin de 2027, selon le Conseil électoral provisoire. L'ancien président Michel Martelly (2011 à 2016) est revenu en Haïti en octobre pour déposer sa candidature. Il a été accusé d'avoir facilité le trafic de drogue et d'avoir financé plusieurs gangs. Le Canada lui a imposé des sanctions en novembre 2022, et les États-Unis en août 2024.

Claude Joseph est un autre candidat à la présidence : ancien ministre des Affaires étrangères, il a brièvement occupé le poste de Premier ministre par intérim après l'assassinat de Jovenel Moïse.

Un juge haïtien l'a mis en examen, ainsi que la veuve de Jovenel Moïse, pour l'assassinat de ce dernier, accusations qu'ils ont niées. L'acte d'accusation a par la suite été rejeté.

Autre candidat, le magistrat Jean Ernest Muscadin était procureur général sous l'administration Moïse. Il a récemment démissionné pour se porter candidat à la présidence. Les Nations unies l'ont accusé d'avoir tué des dizaines de personnes soupçonnées d'appartenir à des gangs ou d'avoir commis des délits mineurs.

Lundi, les Haïtiens faisaient encore la queue pour s'inscrire sur les listes électorales. Le gouvernement a fixé un seuil compris entre 3 et 6 millions d'électeurs pour que l'élection soit considérée comme légitime.

Haïti espère organiser le premier tour des élections le 18 juillet 2027 et le second tour le 4 octobre.

Africanews

SPORTS

TOGO – ALGERIE :

« DEMAIN SERA UN TOUT AUTRE MATCH », PREVIENNENT PATRICE NEVEU ET KEVIN DENKEY

Lomé, (FTF) - « Demain sera véritablement un tout autre match. » À la veille de recevoir l'Algérie à Kégué, Patrice Neveu et Kevin Denkey se sont présentés devant la presse ce lundi à Lomé. Trois jours après la défaite de Tizi Ouzou (1-0), le sélectionneur des Éperviers et son attaquant ont affiché le même visage : un groupe frustré mais lucide, déterminé à s'imposer à la maison et qui compte sur son public.

« Un groupe extrêmement concerné »

La défaite de samedi est encore dans les têtes, Patrice Neveu ne s'en cache pas. Mais le technicien français a surtout retrouvé ses joueurs dans les meilleures dispositions : « Mes joueurs sont dans un très bon état d'esprit pour ce deuxième match contre l'Algérie. Il y a eu la frustration du résultat au premier match. Je suis conscient qu'ils ont vraiment tout donné. Le but encaissé reste une frustration : on aurait voulu ramener au moins un point. »

Depuis le retour à Lomé et le regroupement à l'hôtel, le coach observe une équipe remobilisée : « J'ai un groupe extrêmement concerné, toujours autant motivé qu'au premier match, et lucide aussi par rapport à l'enjeu. »

« Il faudra être efficace »

À Tizi Ouzou, le Togo avait tenu le choc avant de céder sur un seul ballon. Pour la manche retour, Patrice Neveu attend davantage de réalisme : « Demain sera véritablement un tout autre match, et j'espère que l'efficacité sera au rendez-vous. On a joué sur un bloc médian parce qu'il le fallait, et on a quand même su se créer des occasions. L'essentiel sera d'être capable de switcher d'une phase à l'autre, de se procurer des occasions et de marquer. »

Le sélectionneur n'oublie pas pour autant la qualité des Fennecs, qui gardent selon lui « une grande profondeur de banc, malgré les quelques absents déclarés » : « L'adversaire a un potentiel technique, physique et mental, on doit le prendre en considération. C'est vrai qu'on est chez nous, c'est vrai qu'il faut qu'on s'impose, mais on doit être extrêmement organisés, extrêmement méthodiques, pour ne pas tomber dans un piège qui pourrait se retourner contre nous. »

Le mental, la fraîcheur… et des changements

Dans un match de cette importance, le mental fera la différence, estime Patrice Neveu : « On veut encore une fois appuyer sur le fait qu'on est chez nous et qu'on a vraiment cette volonté de s'imposer. Chacun va puiser dans ses ressources mentales. » Le coach compte aussi sur les ajustements apportés à son équipe, « qui, je l'espère, apporteront un plus dans certains domaines ». Car dans ce genre de rencontre, « le mental et la fraîcheur physique ont obligatoirement leur importance ».

Pour cette trêve internationale, le Togo devra composer avec plusieurs absences, dont celle du défenseur Augustin Drakpé, blessé lors du match Algérie vs Togo, sans compter « quatre ou cinq joueurs sur le bord ». Pas de quoi servir d'excuse aux yeux du sélectionneur : « On prend ce match on ne peut plus au sérieux, comme si l'équipe était au complet. Pour moi, ce n'est pas quelque chose que je prends en compte. »

Denkey : « Une opportunité de faire quelque chose ici à Kégué »

Assis aux côtés de son sélectionneur, Kevin Denkey a été interrogé sur la différence entre ses performances en club et en sélection. L'attaquant des Éperviers a répondu avec franchise : « C'est vrai que ça ne m'a pas encore souri de marquer depuis

qu'on a commencé. Mais je travaille dur, je m'entraîne, j'essaie de tout donner et de préparer chaque match. Demain, c'est aussi une opportunité de faire quelque chose ici à Kégué. Je me concentre là-dessus et je vais essayer de sortir un grand match.

Seul en pointe ou associé à un autre attaquant ? Le buteur togolais ne se pose pas la question : « Je peux jouer seul comme à deux, peu importe. Le match à Tizi Ouzou, on l'avait préparé tactiquement et, malgré le résultat, il y avait de bonnes choses dans le contenu. Je peux faire les deux, tout dépend de l'équipe et du positionnement tactique qu'on décide. »

« On compte vraiment sur eux »

Avant de quitter la salle, Patrice Neveu a eu un mot pour Augustin Drakpé, « qui a fait un bon match » à Tizi Ouzou et a été touché à l'épaule. Puis il a lancé un appel aux supporters togolais : « On a besoin de leur soutien. Je sais très bien qu'ils ont vraiment une grande envie qu'on fasse un résultat sur ce match, pour continuer notre progression vers la CAN. On compte vraiment sur eux. J'ai une certitude : mes joueurs vont tout donner. Mais un plus du public et du peuple sera bénéfique pour nous. Merci à eux d'avance. »

Dernière séance avant le match

Veille de match oblige, les Éperviers ont aussi effectué leur dernière séance d'entraînement avant de défier l'Algérie. FTF

REPUBLIQUE TOGOLAISE

atop

Agence Togolaise de Presse

BULLETIN QUOTIDIEN D'INFORMATION

35, Rue des Médias – 2327 – Tél. (+228) 22-21-25-07/ 90-15-36-32
E-mail: contact@atop.tg// Facebook/Twitter: @atopTG
Site web: www.atop.tg

Directeur de publication
EYEBIYI Kokouvi Adéyêmi

Rédacteur en chef
KOLANI Yaya Assadou

Secrétaire de Rédaction
AMEKOUVO Akouétey
&
BARANDAO Konaka

Chef section Reportage
GOMEZ Kokoenè Ayaovi

Chef section Photographie
DJOKPE Koffi

Chef section des installations techniques
AGBESSI Komlavi

Copyright, ATOP. Tous droits réservés